

Questions orales

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que la question formulée ainsi est au moins partiellement hypothétique et peut être considérée comme une instance. Peut-être nous permettra-t-on de passer à la question suivante.

M. Broadbent: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, pour soumettre qu'étant donné que cette offre d'acquisition concerne de façon importante quelques centaines d'employés et qu'un autre gouvernement au Canada, celui du Manitoba, s'intéresse à cette affaire, je me demande, nonobstant la formulation incorrecte de la question, si l'on ne pourrait pas permettre au ministre, qui a compris le sens de la question, d'y répondre.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je répète que quelques minutes avant le début de la période des questions, tout ce que je savais, c'est que nous n'avions pas reçu une telle instance de la part du gouvernement manitobain; je vais cependant révérier cette information, et, si tel est le cas, nous répondrons. Je ne pourrais pas m'engager de façon non équivoque à empêcher cette acquisition parce que le bill C-132 n'a pas encore force de loi. Je suis toutefois encouragé, et je pense que le député l'est également, de voir que les dirigeants de la société soumettent volontiers leurs propositions détaillées au ministre de l'Industrie et du Commerce, qu'ils sont disposés à le consulter et, je l'espère, à tenir compte de sa réponse.

* * *

● (1500)

[Français]

LES AFFAIRES INDIENNES**LA RÉSERVE DE CAUGHNAWAGA—LES PROBLÈMES
ENTRE LES INDIENS ET LES BLANCS—L'ATTITUDE DU
MINISTRE**

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Pourrait-il dire ce qu'il entend faire au sujet des graves problèmes auxquels se heurtent les Indiens Mohawks et les Blancs à Caughnawaga?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, j'ai rencontré ce matin le chef Kirby de la réserve de Caughnawaga. En vertu de la loi sur les Indiens, les Indiens de cette réserve, comme ceux de toutes les autres d'ailleurs, ont le droit d'édicter des règlements concernant les habitants de la réserve qui ne sont pas d'origine indienne. C'est exactement ce que le conseil compte faire. Ils ont l'intention d'adopter cette réglementation, et elle entrera en vigueur dans les 40 jours. Si les gens croient qu'elle n'est pas juste, ils pourront recourir aux tribunaux. Je ne peux en l'occurrence agir comme juge dans la matière.

M. Matte: Le ministre a-t-il reçu des doléances des jeunes Indiens qui, appuyés par les plus âgés, n'accepteraient pas du tout le conseil de bande, qu'ils considéraient comme une création du gouvernement fédéral?

M. Chrétien: Monsieur le président, c'est le conseil élu de Caughnawaga qui est reconnu par le gouvernement fédéral, en vertu de la loi sur les Indiens. Les chefs héréditaires ne jouissent pas de ce statut en vertu de la loi. Certaines dispositions de la loi leur permettraient d'exercer un contrôle efficace s'ils avaient la majorité au sein de

[M. Broadbent.]

la bande de Caughnawaga, mais il semble que ce ne soit pas le cas présentement.

* * *

[Traduction]

LES CÉRÉALES**LE BLÉ—LES LIVRAISONS AUX TERMES DES CONTRATS
CONCLUS AVEC L'URSS ET LA CHINE**

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission du blé. Toutes les livraisons ont-elles été faites en vertu des contrats à bas prix conclus à long terme avec l'URSS et la Chine et, dans la négative, quelle quantité de grain reste-il à livrer?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, tout le grain est bien sûr livré depuis longtemps en vertu des contrats conclus pendant les périodes de bas prix, mais il reste encore certaines livraisons à faire en vertu des contrats conclus après que les prix aient augmenté dans une mesure importante.

* * *

LES PÊCHES**LES MOTIFS DE L'EMBARGO SUR LES EXPORTATIONS DE
FARINE DE POISSON**

M. Charles E. Haliburton (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Elle concerne la production de farine de poisson. Étant donné qu'au cours des deux dernières années le Canada a produit plusieurs fois la quantité de farine de poisson consommée dans le pays, le ministre peut-il nous dire ce qui pousse le gouvernement à placer pratiquement un embargo sur les exportations de ce produit?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre peut répondre brièvement à la question. On lui laissera la parole à cette fin. Normalement, ce genre de renseignement est donné à la Chambre au moyen d'une déclaration à l'appel des motions.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, c'était pour s'assurer que les ressources canadiennes servent à créer des emplois au Canada plutôt qu'à l'étranger.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE**LA SUPPRESSION DES SUBVENTIONS À LA
CONSTRUCTION DES PETITS NAVIRES—LE RISQUE DE
CHÔMAGE DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES**

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Elle a trait à l'annonce qu'a faite le mois dernier le ministre de l'Environnement au sujet de l'annulation des subventions à la construction navale pour les navires atteignant jusqu'à 75 pieds de longueur. Le ministre a déclaré que cette décision n'aurait pas de répercussions graves sur le développement régional. A-t-il été informé de la réaction des premiers ministres des provinces atlantiques quant aux répercussions sous forme de